

Bulletin d'inscription au vide-grenier de Châteauneuf sur Loire

Dimanche 6 avril 2025

VDI

Horaire exposant : 9h00 à 18h00
Horaire Public : 10h00 à 17h30

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone mobile : _____

Adresse mail : _____@_____

Règlement intérieur

- Article 1. L'Association Chats Castelneuviens Libres est organisatrice du vide-grenier, l'accueil des exposants et le déballage débutent à 9h00, (pas avant), le remballage à partir de 17h30.*
- Article 2. L'admission de l'exposant ne sera définitive qu'à la réception, par l'organisateur, des documents demandés et du paiement de l'emplacement.*
- Article 3. Les emplacements sont attribués par L'organisateur et ne peuvent en aucun cas être choisis par l'exposant.*
- Article 4. Dès son arrivée, l'exposant doit se signaler, s'installera à l'emplacement qui lui est attribué en passant uniquement par les portes prévues à cette effet et en respectant son emplacement.*
- Article 5. Les véhicules, devront être stationnés sur les parkings aux alentours.*
- Article 6. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.*
- Article 7. Il est formellement interdit de bloquer les issues de secours.*
- Article 8. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité : les produits dangereux, armes, animaux vivants, substances illicites sont strictement interdites. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.*
- Article 9. Les emplacements inoccupés après 10h ne seront plus réservés et pourront être éventuellement réattribués. Les sommes versées resteront, dans ce cas, acquises à l'organisateur. En cas d'impossibilité, l'exposant devra avertir l'organisateur au moins une semaine avant le début de la manifestation ; à défaut les sommes versées resteront acquises à l'organisateur.*
- Article 10. L'exposant s'engage à rendre l'emplacement dans un état de PROPETE absolue au plus tard à 18h00 et de mettre ses poubelles aux emplacements prévus à cet effet.*
- Article 11. Les exposants s'engagent à n'avoir participé à pas plus de deux vide greniers, au cours de l'année en cours.*
- Article 12. L'inscription à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation. Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription d'un exposant et d'exclure celui qui ne respecterait pas ce règlement ou qui perturberait la bonne marche de la manifestation.*

Tarif

- ⇒ 7€ la table d'1m20.
- ⇒ 4€ l'emplacement portant (nous perdons l'emplacement d'une table).

Limité à 5 tables et 2 portants maximum, les portants ne sont pas fournis.

Nombre de tables _____ x 7€

+

1 emplacement portant 4€. ou 2 emplacements portant 8€.

TOTAL _____ €.

Païement : Espèces
 Chèque (à l'ordre de « chats castelneuviens libres »).

Carte identité n° _____ délivrée le __/__/__ à _____
(Merci de joindre une photocopie de votre Carte d'identité).

L'inscription sera prise en compte à réception de ce document complété et signé accompagné du règlement en espèce ou en chèque.

Adresse du vide-grenier

Espace Florian, 11 Av. Albert Viger, 45110 Châteauneuf-sur-Loire

Ce bulletin d'inscription est à renvoyer :

Par mail à : chatscastelneuvienslibres45110@gmail.com

Ou par courrier à :

Chats Castelneuviens libres
7 Rue de la Touche
45110 Châteauneuf sur Loire

Date et Signature

Précédées de la mention « lu et approuvé »